

CHAMBÉRY

Les syndicats FO préparent les prochaines élections



Les syndicats FO ont construit leur plan d'action pour les élections professionnelles, qui auront lieu en fin d'année. Photo Le DL/G.J.

Vendredi 24 juin, Laurence d'Introno, secrétaire générale du groupe départemental des services publics et de santé FO, a réuni les responsables syndicaux pour un point d'étape concernant la campagne électorale des élections professionnelles aux résultats attendus le 8 décembre. « Ces résultats seront le reflet de quatre années de travail de terrain où enthousiasme et optimisme ont été de mise. FO devrait conforter sa représentativité dans l'ensemble de ses comités techniques, voire l'améliorer, au regard des nou-

velles implantations », a fait valoir Laurence d'Introno.

« La santé des agents doit être une priorité pour les élus »

Cette séquence a permis à la soixantaine de représentants du département de participer à la présentation de la loi, qui va imposer aux employeurs de la fonction publique hospitalière et territoriale la mise en place de la complémentaire santé. « Cette disposition obligatoire depuis 2016 dans le privé, arrive dans le

secteur public avec pour ultime échéance, 2026. FO n'attendra pas cette date pour solliciter les collectivités. La santé des agents doit être une priorité pour les élus », a-t-on également pu entendre.

Dans un autre domaine, constat a été fait qu'une très grande majorité des employeurs du secteur public a bloqué la négociation du régime indemnitaire en attendant la mesure de réévaluation du point d'indice (actuellement d'une valeur de 4,69 euros). « Les employeurs ne veulent pas entrer dans une démar-

che de cumul des deux augmentations, alors que les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat en 20 ans. Dans un contexte, où le recrutement est devenu extrêmement difficile et à l'heure où l'inflation atteint 5,2 %, la hausse des salaires apporterait une réelle attractivité à nombre de métiers. En la matière, la récente mobilisation de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry a ouvert sur une augmentation de 60 euros sur le régime indemnitaire, à cumuler avec celle du point d'indice. Cette vic-

toire du syndicat FO de Grand Chambéry va faire naître l'envie et l'ambition pour tous d'engager de vraies négociations. Enfin on ne veut pas oublier que les autres revendications vont à l'amélioration réelle des conditions de travail, à l'augmentation du point d'indice de 10 %, à une revalorisation du régime indemnitaire... sans oublier l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique remettant en cause le service public », a également détaillé la secrétaire départementale.

G.J.

CHAMBÉRY

Fin de mission pour la 15^e promotion d'Unis-cités

Vendredi 24 juin, les salons d'honneur de l'hôtel de ville de Chambéry ont servi de décor à la cérémonie de clôture de la 15^e promotion d'Unis-Cité. Un temps de convivialité, placé sous le signe de l'échange, et l'occasion pour la vingtaine de volontaires de l'antenne des Savoie Unis-Cités Auvergne-Rhône-Alpes de revenir sur huit mois d'engagement associatif riches en souvenirs.

Ils sont devenus des « citoyens plus éveillés »

Les jeunes qui ont rejoint cette démarche citoyenne avaient des motivations différentes, mais tous pour dénominateur commun d'être arrivés à une étape charnière de leur vie. Pour les uns, avec le besoin de se poser un temps pour réfléchir sur leur avenir, pour les au-



Tous les jeunes se sont vus remettre une attestation de participation à la promotion 2021 - 2022 d'Unis-Cités. Photo Unis-Cités

tres de vivre une expérience enrichissante placée sous le signe de l'ouverture et de la rencontre... et pour les derniers avec le désir de reprendre confiance en eux ou de reprendre pied dans la société.

Cette année les jeunes ont œuvré dans différents domaines : environnemental, intergénérationnel, handicap, numérique, tri des déchets, gestion budgétaire...

Au cours de cette cérémonie, en présence d'Au-

relie Le Meur, première adjointe et des partenaires du dispositif, les jeunes sont revenus sur les expériences qui les ont marqués : visites à domicile ou en Ehpad, soin d'animaux sauvages, animation sur le sujet de l'envi-

ronnement ou encore la mise en place d'un site de compostage à l'Erea Amélie Gex à Bissy. Tous ont confié avoir évolué durant cette période de service civique, que ce soit par les actions qu'ils ont réalisées, les compétences acquises ou au travers des rencontres. Glissant avec un sourire être devenus des « citoyens plus éveillés et plus engagés ».

La 16^e promotion va voir le jour à la mi-octobre 2022. Cet acte de volontariat est l'occasion pour les jeunes souhaitant faire une pause ou s'engager concrètement et en équipe pour une cause. Des séances d'informations (*) sont proposées à Chambéry.

G.J.

(*) Renseignements : antenne de Chambéry au 04 79 68 34 84 ou sur www.uniscite.fr

AIX-LES-BAINS

Les géomètres experts s'invitent dans le débat public



Les géomètres experts de Savoie au golf d'Aix-les-Bains. Photo Le DL

Les géomètres-experts de Savoie ont organisé leur dernière réunion avant les congés d'été le vendredi 24 juin au golf d'Aix-les-Bains.

L'actualité nationale marquée par les législatives a amené l'Union nationale des géomètres-experts à être force de propositions dans le débat public. Les chambres départementales sont amenées à se mettre en rapport avec leurs députés respectifs, afin de les inciter à s'engager « pour une équité territoriale et environnementale ». « Revitaliser et rééquilibrer le développement des territoires, se fixer des objectifs ambitieux notamment en matière de ges-

tion et d'aménagement du foncier sont des sujets d'importance, qui nécessite de mener une politique dynamique et circonstanciée en s'appuyant sur les géomètres experts », ont-ils estimé.

La chambre savoyarde envisage également de se rapprocher de l'Agence alpine des territoires (Agate) afin de développer un partenariat, notamment en proposant le catalogue de formation sur les sujets d'urbanisme et de foncier développé par la profession.

La réunion s'est terminée par un moment de cohésion de groupe, avec une rapide, mais conviviale initiation au golf sur le practice aixois.

SAVOIE

Téléphone au volant : la sanction peut s'aggraver

Depuis le 22 mai 2020, l'infraction liée à l'usage du téléphone au volant peut entraîner la rétention immédiate, puis la suspension administrative jusqu'à six mois, du permis de conduire. En effet, les forces de l'ordre peuvent désormais retenir le permis de conduire d'un automobiliste qui conduisait tout en tenant le téléphone en main, si une infraction liée au non-respect des règles de sécurité routière a été commise dans le même temps.

Le préfet de la Savoie peut alors, dans les 72 heures de cette rétention, prendre un arrêté suspendant le permis de conduire du conducteur sur le même motif. Cette suspension administrative pourra être prise pour une durée allant jusqu'à six mois. Les infractions connexes entraînant cette rétention du permis sont les suivantes :

- le non-respect des règles de conduite (non-respect de l'obligation de circuler sur le bord droit de la chaussée, non-utilisation du clignotant) ;
- le non-respect des distances de sécurité ;
- le franchissement ou le chevauchement des lignes continues et des lignes délimitant les bandes d'arrêt d'urgence ;
- le non-respect des feux de signalisation (rouge et jaune) ;
- le non-respect des règles de dépassement (dépassement dangereux, dépassement par la

droite, dépassement par la gauche gênant la circulation en sens inverse, dépassement sans visibilité vers l'avant, conducteur dépassé ne serrant pas sa droite) ;

- le non-respect de la signalisation imposant l'arrêt (panneau "Stop") ou le céder le passage (priorité à droite, panneau "Cédez le passage") ;
- le non-respect de la priorité de passage à l'égard des piétons ;
- le non-respect des vitesses (dépassement de la vitesse maximale autorisée en agglomération ou hors agglomération, vitesse excessive ou encore inadaptée au regard des circonstances).

Si elle souhaite récupérer son permis de conduire, la personne qui aura fait l'objet d'une suspension de plus d'un mois, devra, à l'issue de cette période, se soumettre à une visite médicale, qui vérifiera son aptitude à reprendre la conduite. Cette nouvelle mesure, entrée en vigueur en même temps que le décret n° 2020-605 qui modifie, notamment les articles L. 224-1 et L.224-2 du Code de la route, vise à mieux faire respecter l'interdiction du téléphone au volant. Elle fait partie de 18 mesures fortes annoncées par le Premier ministre le 9 janvier 2018 lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), pour faire baisser la mortalité sur les routes.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Président : Philippe Carli
 Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
 Directrice déléguée : Noëlle Besnard
 Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Capital : 24 769 520 €
 Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
 Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
 Principal actionnaire : SIM 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
 Centre de presse
 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
 Tél. 04 76 88 71 00
 Fax 04 76 85 80 20
 ledauphine.com
 Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
 Commission paritaire n° 04 26 C 83387
 ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
 Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
 Tirage moyen 247 410 exemplaires

Origine du papier : France.
 Taux de fibres recyclées : 83,5%.
 Eutrophisation : Pftot 0,01 Kg/tonne de papier.

Audience mesurée par :



Libra MEMORIA
 1^{er} site français d'avis de décès

Remerciez toutes les personnes qui ont témoigné leur émotion à l'annonce du décès d'un proche

Publiez un Avis de Remerciement dans votre quotidien et sur internet
www.libramemoria.com
 menu « publier un avis »

Libra MEMORIA
 1^{er} site français d'avis de décès

Partagez votre émotion

depuis la page commémorative d'un proche disparu envoyez un mail ou un post vers les réseaux sociaux

www.libramemoria.com